



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 124 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Présentation du bilan des travaux réalisés en CCSPL pour
l'année 2019**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : M. Didier LEBORGNE, M. Didier GUYON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE) Gisèle VERGNON (donne pouvoir à M. Didier LEBORGNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020124-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 124 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Présentation du bilan des travaux réalisés en CCSPL pour l'année 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1,

Vu la délibération n°42 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 relative à la désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant que la CCSPL est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public ;

Considérant que cette commission examine chaque année les rapports produits par les délégataires de services publics ;

Considérant qu'un état des travaux réalisés l'année précédente par la Commission consultative des services publics locaux doit être présenté à l'assemblée délibérante avant le 1^{er} juillet de chaque année ;

Considérant que la crise sanitaire n'a pas permis la tenue des élections dans les délais impartis et que cela a donc impacté l'ensemble de l'organisation territoriale ;

Considérant que de ce fait, cette présentation n'a pu s'effectuer avant le 1^{er} juillet de cette année ;

Considérant qu'en 2019, cette instance s'est réunie 2 fois :

Le 17 juin 2019 :

- Rapport annuel 2018 de Vert Marine, délégataire de service public pour la gestion du centre aquatique intercommunal Aquaré ;

Le 16 septembre 2019 :

- Rapport annuel 2018 de la SPL Destination Ile de Ré, délégataire de service public pour la gestion de l'office de Tourisme ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de prendre acte des travaux réalisés en 2019 par la Commission consultative des services publics locaux.**

Affichée le : 19 octobre 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020124-DE
Regu le 19/10/2020